



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Section Alpes/Vaucluse

Un comité technique sur l'insertion Entre mythe et réalité

Déclaration liminaire

COMITÉ TECHNIQUE TERRITORIAL - 24 SEPT 2021

PROJET DE FONCTIONNEMENT DE LA DTPJJ ALPES-VAUCLUSE

PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE TERRITORIALE D'INSERTION

Ce comité technique se tient une semaine avant la mise en route du fameux CJPM qui consacre la fin de l'ordonnance de 45. C'est la fin d'une certaine histoire de la justice des mineurs et un pas supplémentaire vers un changement de paradigme. L'éducatif ne sera plus prioritaire sur le répressif. Désormais quand un jeune volera un vélo on s'intéressera surtout au vélo...

Nous dénonçons le démantèlement de nos missions éducatives, l'abandon des prérogatives ordonnées - dans la temporalité et l'ordonnancement - par les juges des enfants et le pouvoir accru conféré aux Parquets. Sur le fond, le CJPM - introduit par ordonnance et sans concertation avec les OS représentatives, ni prise en compte de la parole des professionnel.les et encore moins de la représentation nationale - ne nous convient pas. Et pire encore, après 6 mois de report de son application, une circulaire nationale de plusieurs centaines de pages, imposée durant l'été et sous couvert d'un simulacre de concertation... débarque dans les unités.

L'ensemble des personnels de la PJJ Alpes/Vaucluse se retrouve dans un « état » d'impréparation indigne de nos missions. Des formations électroniques lénifiantes, en passant par des réunions de service ou d'unités démunies devant tant d'inconnues, tout est prêt pour un fiasco généralisé. Et ce, sans parler de nos partenaires, mais surtout des acteur.trices de la Justice des mineur.es... Cette désastreuse et regrettable situation n'a d'égale que la vacuité des réponses, conjuguée aux affirmations évasives des différents niveaux hiérarchiques départementaux, des services et des unités. Dans 10 jours, ce seront les jeunes les familles qui en paieront les pots cassés.

Inscrit.es dans un collectif syndical très large, un collectif de Justice national – composé entre autres du conseil national du barreau, du syndicat des avocats de France et du syndicat de la magistrature - dénonce cette incurie et l'absence de véritable concertation dans la préparation de cette réforme. Un appel à la grève à la PJJ a été lancée lors de notre congrès à la Couronne et le collectif appelle à des rassemblements partout sur le territoire national.

Nous avons, cependant, décidé de siéger à ce CTT. Cela fait des mois que nous avons sollicité cette instance pour qu'un débat constructif autour de l'insertion ait lieu avec les organisations syndicales représentatives. Après avoir été reporté une première fois à votre demande, nous pouvons aujourd'hui enfin siéger et avoir accès aux informations. Là encore, nous vous rappelons que cette instance de dialogue social n'est pas une chambre d'enregistrement, mais une instance de dialogue et de co-construction.

Nous constatons de plus en plus que ce territoire souffre de l'absence d'instances de débats et de liens entre services. La verticalité des projets n'a jamais permis aux professionnel.les de s'en emparer. Les

professionnel.les de la PJJ doivent être intégrés dans le logiciel de management de la DT Alpes/Vaucluse, sans quoi, vous conforterez encore un peu plus ce décalage entre votre vision du terrain et celle vécue par les professionnel.les.

Le protocole signé par la DT avec les procureurs de la république concernant les RRSE J+1 en est l'exemple le plus marquant. Pourquoi les services n'ont-ils pas été associés à la construction de ce protocole ? Etes-vous conscient de son inapplication effective ? Il ne s'agit certes pas du sujet du jour, mais il illustre une politique du haut vers le bas qui épuise les professionnel.les, qui rament tous les jours pour trouver des solutions avec des petits moyens dans un contexte sanitaire très dégradé.

Nous défendons notre vision de l'insertion pour ce CTT, celle d'une insertion à la PJJ pour les jeunes hors tout. Une politique d'insertion qui vise l'entrée vers des dispositifs qualifiants, une politique d'insertion qui ne repose pas sur une démarche gestionnaire qui vise juste à occuper les adolescents, sans contenu, sans projet pour eux.elles. La situation de ces jeunes et la mission d'insertion nécessite des dispositifs et des contenus adaptés avec la priorité de fournir des clés de compréhension du monde, préalable à toute insertion sociale ou professionnelle. Les professionnels éducatifs et enseignants techniques ont besoin de directions claires, ambitieuses et volontaires sur le statut des UEAJ, l'avenir des PT et un cahier des charges redéfini qui prémunisse que le « sans condition, sans prérequis et sans délai » se transforme en « sans réfléchir ».

Enfin nous défendons une politique d'insertion accessible à tous les adolescent.es du territoire, qu'ils résident à Pertuis, à Bollène ou à Digne. A l'heure où l'IGS mène une vaste inspection sur les dispositifs d'insertion à la PJJ, le SNPES vous rappelle que nous avons toujours défendu ce secteur de la PJJ pour qu'il ne soit pas instrumentalisé par une politique du tout pénal qui tend vers la probation au détriment de l'éducatif. Le module insertion et les peines de stage constitueront des leviers importants pour accentuer la dimension du contrôle. Nous n'accepterons pas que le secteur de l'insertion à la PJJ soit dévoyé de ses missions éducatives qui reposent avant tout sur l'autonomie pédagogique des équipes.*

Avignon, le 24 septembre 2021, pour la délégation du SNPES/PJJ/FSU Alpes/Vaucluse